

ABONNEMENT.

Saumur : 30 fr.
Poste : 35 fr.
On s'abonne : A SAUMUR, Au bureau du Journal en envoyant un mandat sur la poste.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne. 30 c.
Réclames. 30
Faits divers. 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS, A L'AGENCE HAVAS 8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 11 JUILLET

LA POLITIQUE COLONIALE

Hommes de peu de foi, nous disaient hier encore les outranciers de la politique coloniale, vous récriminez et vous ne voulez pas convenir que notre politique a doté la France d'un magnifique empire colonial de vingt millions d'âmes.

Malheureux, leur répondrons-nous, où donc est-il, votre empire colonial? La partie septentrionale de cet empire, le Tonkin, n'est pas seulement conquise, et quand elle sera conquise, nous avons la perspective de guerres sans fin contre les pirates et les pseudo-déserteurs chinois.

La partie méridionale du même empire, le Cambodge, est en pleine insurrection. Et la partie centrale, l'Annam, entre en guerre.

Malheureux, oui, malheureux, qu'avez-vous fait? Que faites-vous de l'or de la France, du sang de ses enfants?

Vous ne voyez donc pas, vous qui osez proposer de ratifier la paix boiteuse que nous impose la Chine, que derrière les Annamites sont les Chinois, et derrière les Chinois les Anglais et les Allemands.

Vous pensiez bonnement que tous ces gens-là allaient vous laisser tranquilles pour vos élections.

Vous êtes des malheureux; vous conduisez la France par la main jusqu'à ce fossé dans lequel elle culbutera fatalement.

Cette guerre que vous avez eu l'audace de prétendre conjurée pour cette fois, la voilà.

La Chine hypocrite nous la fait à Hué, en attendant qu'elle se déclare de nouveau, sachant que notre flotte d'Extrême-Orient est à bout de forces, et que la division de réserve est éreintée par les maladies.

Que va-t-il se passer? Espérons encore dans l'énergie générale que les Annamites, obéissant aux ordres de ces grotesques

et sinistres mandarins que l'imbécillité française a laissés en place jusqu'aujourd'hui, ont essayé de faire disparaître.

Espérons que les « polichinelles », si bien qualifiés par l'amiral Courbet, permettront au général de Courcy de réparer les colossales bévues qu'ils ont commises.

Les Orientaux ne connaissent que la force. Le général de Courcy doit, à l'heure qu'il est, avoir fait fusiller une douzaine de mandarins, à commencer par Nguyen-Van-Tuang, l'infâme faiseur de rois.

Mais si cette vermine a réussi à s'échapper, alors, gare!

Il faudra guerroyer en Annam, comme nous guerroyons au Tonkin et au Cambodge.

Et même si nous ne guerroyons pas, il faudra occuper fortement Quinhone, Tourane, Hué, la province de Than-Hoa, que savons-nous encore?

Renforts, préparez-vous.

Voilà, messieurs de la politique coloniale, ce que vous nous avez donné.

Et maintenant, que la guerre éclate entre l'Angleterre et la Russie, nous aurons les mains liées.

Pour la millième fois, nous répétons : Politique coloniale, sois maudite!

(La France militaire.)

BARRES D'ARGENT ET D'OR.

Le budget de la République est sauvé! Le honteux déficit qui pesait sur nos finances publiques va disparaître; le gouffre sera comblé.

La fameuse indemnité offerte par la Chine et désigneusement refusée comme trop modique par le couard Ferry, sera largement compensée!

La République ne devra pas ce bienfait imprévu aux calculs machiavéliques d'un Roche ni aux ingénieuses combinaisons du financier Sadi-Carnot. Le guet-apens de Hué nous a procuré cette satisfaction qui enchante les feuilles républicaines.

Jugez donc! le général de Courcy a mis

la main sur les barres d'argent du Trésor annamite, évaluées à cinq millions.

Ces barres, dont la forme ressemble à celle d'une tablette de chocolat, pèsent près de 500 grammes; comme le Trésor en recélait une quantité considérable, la cour de Hué, en s'enfuyant dans les montagnes, n'a pu emporter ce lourd et précieux fardeau.

Il est en notre pouvoir, avec le magasin des bijoux (or, argent, médailles d'or et d'argent, piastres mexicaines, argent massif, cuvettes d'or et d'argent, magasins de broderies, des soieries chinoises, des soieries annamites, des marchandises et des médecines, des perles et des diamants de la couronne, du trésor particulier de la reine-mère et des trésors affectés aux provinces.

Nos gouvernants ne se sentent plus de joie; cette brillante énumération, dans laquelle se complaisent leurs journaux, leur fait l'effet d'un couteau des mille et une nuits!

Peu s'en faut qu'on ne se réjouisse hautement de la bonne aventure occasionnée par le guet-apens de Hué où le sang de nos soldats a coulé.

Cette joie nous paraît tout simplement sinistre.

Les complications survenues à Hué sont fort graves, de l'avis des officiers supérieurs compétents; elles ouvrent à la politique coloniale, si fertile en surprise, une phase redoutable.

L'or en barres! conte de fée que tout cela!

Le budget de 1886 n'en sera pas moins en déficit que le budget de 1885 et nous n'en paierons pas moins, nous, contribuables, les centaines de millions que nous réserve le compte de liquidation de ces misérables aventures où l'honneur de la France est en jeu!

Nous avons à pacifier le Tonkin, à surveiller la Cochinchine, à réduire l'Annam et le Cambodge en révolte ouverte. Le roi de Hué et ses mandarins se sont retirés avec trente ou quarante mille hommes derrière la chaîne faitière annamite; on calcule que

près de 30,000 Pavillons-Jaunes sortis de Chine campent depuis un an environ dans ces massifs montagneux; qui sait si les Pavillons-Noirs retranchés dans la zone de Laokay, de connivence avec la cour de Hué, ne vont point faire une rentrée en scène dans le Delta!

Le guet-apens de Hué n'est pas un fait isolé; c'est plutôt, il y a tout lieu de le craindre, le commencement d'une nouvelle phase d'hostilités.

Si malheureusement cette hypothèse se réalisait, les barres d'or et d'argent de Hué seraient une maigre compensation aux dépenses d'une nouvelle guerre.

Elles ne combleraient pas plus le gouffre où tombent nos millions que ne l'ont comblé les pépites d'or et d'argent découvertes par les agents du cabinet Ferry!

Mais il y aurait encore du sang versé et du sang français; voilà pourquoi nous ne pouvons nous associer à la joie indécente des républicains, motivée par la conquête des barres d'or et d'argent de Hué.

EDMOND ROBERT.

M. GRÉVY

Que devient M. le Président de la République et que fait-il au milieu des graves conjonctures que nous traversons? La question vaut bien la peine d'être posée. Autour de nous, nous voyons tous les chefs de l'Etat intervenir de la manière la plus efficace pour dénouer les situations difficiles ou délicates. L'Angleterre nous a offert notamment sous ce rapport un spectacle remarquable. Par trois fois nous avons vu la Couronne intervenir; d'abord pour amener entre les deux partis en lutte l'accord duquel est sortie l'adoption d'une nouvelle loi électorale, puis pour l'apaisement des difficultés qui avaient surgi à propos du règlement de la question de l'Asie centrale; en dernier lieu enfin, pour rendre possible la solution de la crise ministérielle. En France, nous cherchons vainement trace d'une intervention présidentielle. Ce n'est pourtant pas que

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

La FEMME du RENÉGAT

PAR NELLY LIEUTIER

PREMIÈRE PARTIE

II. — LUCIEN

Dans une charmante et riante habitation, située à peu de distance de la petite ville de Beufeld, en Alsace, un jeune homme de vingt-six à vingt-huit ans vient d'ouvrir la porte d'un cabinet de travail dont les volets, hermétiquement fermés, le strict rangement des meubles, et la légère couche de poussière qui les recouvre uniformément, annoncent qu'aucun visiteur n'a, depuis quelques jours, mis le pied dans ce sanctuaire du labeur et de la pensée.

Un pli profond, creusé entre les deux sourcils et qui, malgré la jeunesse, commence à s'accroître d'une façon révélatrice, un teint mat accompagné de cheveux d'un noir de jais, des yeux bruns, ombragés de sourcils épais un peu en broussailles, indiquent chez le jeune homme qui vient de s'asseoir dans le fauteuil placé devant le bureau,

un de ces esprits positifs, toujours prêts à calculer les chances probables d'une action, dans laquelle ils ne s'embarquent jamais sans avoir longuement et sagement pesé toutes les conséquences.

C'était évidemment l'homme pour lequel la vie est toujours une affaire.

Tel était Lucien Sauvatre, le fiancé de Mlle Dorny. Originaire du Midi, son père avait été autrefois envoyé comme fonctionnaire en Alsace, où il s'était fixé, en y devenant propriétaire; et, quoique portant en lui tous les indices d'une nature méridionale, Lucien, né à Beufeld, ne connaissait pas d'autre patrie.

La mort de son père le laissait orphelin et absolument seul sur la terre.

Son premier soin, en ouvrant le secrétaire devant lequel il s'était assis, fut de lire avec attention tous les papiers épars ou retenus en liasses, qui encombraient les tiroirs et les tablettes.

A mesure qu'il les parcourait, son front se plissait de plus en plus, et un rictus amer, produit par la déception, donnait à sa bouche, ordinairement sensuelle, une expression de dédain farouche qui, en ce moment, l'emportait certainement en lui sur tout autre sentiment.

C'est que cette constatation apprenait à Lucien que les craintes qu'il éprouvait depuis quelque temps au sujet de la position de fortune de son père, étaient une triste réalité.

Il était à peu près ruiné!

— Je ne m'étonne plus, pensa-t-il tout haut, du désir qu'avait mon père de me faire épouser cette petite sotte de Clémence, que je n'ai pas vue depuis son enfance, mais dont la fortune devra me servir à refaire une position détruite.

« J'avais l'intention de rompre ce mariage, auquel rien ne m'engageait plus; ce que je vois me décide à agir comme le voulait mon père.

Cependant une pensée mélancolique, et presque noble cette fois, assombrit de nouveau les traits du jeune homme.

— Pauvre Marthe! murmura-t-il; est-ce que elle aussi ne pensait pas être un jour la femme qui porterait mon nom et à qui je consacrerai ma vie?

Et, prenant son front à deux mains, comme s'il voulait se rendre maître d'une lutte intérieure, Lucien s'accouda sur la planchette du secrétaire et s'isola, pendant quelques instants, de tout contact avec les événements qui pouvaient l'enlever à sa méditation.

Elle ne fut ni longue ni douloureuse, car lorsqu'il releva la tête, ses yeux brillaient d'un éclat presque joyeux, qui donnait à sa physionomie ce quelque chose de diabolique indéfinissable que préte les poètes de la vieille Allemagne à leurs héros les plus triomphants.

C'était un Méphisophélès sous la forme d'un Chérubin.

— Pauvre Marthe! murmura-t-il cependant encore.

« Bah! elle m'oubliera, comme font les autres, et j'aurai en partage cette fortune qui a échappé aux mains de mon père et que je saurai saisir, moi, d'une main si ferme qu'elle ne pourra me glisser entre les doigts.

Cette décision parut si bien prise dans la pensée du jeune homme, que ses traits se rassérénèrent complètement, et il poursuivit avec un calme parfait la visite des papiers laissés par M. Sauvatre.

Cette opération dura longtemps; Lucien espérait toujours trouver quelque note révélatrice venant détruire les tristes certitudes qu'il avait acquises dès le commencement de son examen. Tout ce qu'il rencontra ne fit que les corroborer davantage.

Alors, comme un homme qui a pris un parti sur lequel il ne veut pas revenir, il attrista froidement à lui une feuille de papier sur laquelle il traça ces mots:

« Ma chère enfant,

« Nous avons fait un beau rêve, et le réveil est trop tôt arrivé. Ce retour de votre père, que nous attendions avec tant d'impatience pour lui demander d'autoriser notre amour et de vous accorder à mes prières, ce retour nous trouvera séparés pour jamais. La fortune que je comptais vous offrir me glisse entre les mains avant qu'elle ait pu être

l'occasion fasse défaut à une initiative bien-faisante. La rapidité vertigineuse avec laquelle la Chambre procède au vote du budget laisse bien entrevoir combien est désespérée la situation financière au Tonkin, les ministres avouent eux-mêmes qu'on ne sait pas bien exactement où on en est et qu'on ignore surtout où on va. Au milieu de conjonctures si graves, avec la menace toujours constante de complications européennes, il n'est qu'un homme pour rester impassible et en quelque sorte indifférent aux éventualités qui peuvent se produire : cet homme, c'est le chef même de l'Etat, M. Grévy, président de la République.

En regard de cette impassibilité, il n'est pas moins curieux de mettre l'indifférence du public. Qui songe à M. Grévy, qui se préoccupe de ce qu'il pense? Personne. On sait vaguement qu'il existe, mais personne n'attend de lui le moindre effort ou la plus légère intervention pour aider le pays à se dégager des difficultés au milieu desquelles il se débat. Bien plus! Moins de six mois nous séparent de l'instant où il faudra procéder à une élection présidentielle et personne ne songe à cet événement inévitable. Il semble que la présidence de la République soit un mythe, et le titulaire de cette fonction ne fait absolument rien pour dissiper cette opinion.

On connaît la constitution élaborée par Sicyès et son projet de mettre à la tête de l'Etat un « grand électeur » qu'on avait fort grossièrement qualifié. Il semblait impossible qu'il se pût trouver un homme pour jouer un rôle aussi effacé et aussi humiliant. On ne connaissait pas M. Grévy. Il montre bien qu'il est à la hauteur de l'étrange conception du politicien de la Constituante. M. le Président de la République réalise cet idéal. Les républicains eux-mêmes doivent commencer à trouver qu'il le réalise trop. Qu'on suppose en effet un Président animé d'un autre esprit. N'aurait-il pu rendre à la cause qui lui est chère un immense service en réalisant par une intervention modérée et conciliante, mais persévérante et ferme, cette union que les républicains ne peuvent réussir à établir entre eux, et sans laquelle les prochaines élections risquent fort de prendre pour eux les proportions d'un véritable désastre? Il est vrai que cette désunion républicaine peut aider à la réélection de M. Grévy en rendant impossible toute autre candidature à la présidence de la République, mais cette explication n'a aucunement le caractère d'une justification. Elle tend à diminuer encore, si c'est possible, le caractère de M. Grévy.

Les républicains ont eu peur que l'action présidentielle ne les gênât. Ils se sont crus très-habiles en désarmant le Président le plus possible et en le réduisant à un rôle qu'il prend plaisir à rendre plus effacé encore que ne le veut la Constitution. Ils doivent commencer aujourd'hui à voir le revers de la médaille et à mesurer l'étendue de leur faute. Ne jouant pas même ce qu'on pouvait appeler le côté décoratif du rôle de chef de l'Etat, M. Grévy n'intervient pas davantage lorsqu'est en jeu l'intérêt de ceux qui l'ont élu. C'est un inutile soliveau, dont l'attitude

ajoute encore à la déconsidération dont le régime est frappé, de sorte que le personnel gouvernemental se résument aujourd'hui ainsi: Une Chambre incapable et divisée, un Sénat impuissant, un Président inerte et indifférent. Le tout constitue le gouvernement de la France.

Chronique générale.

Les opportunistes, après avoir brûlé jusqu'à leur dernière cartouche en faveur des élections anticipées, battent aujourd'hui en retraite. Ils déclarent qu'il faut décidément renoncer à avoir les élections générales au 16 août prochain et se résigner à les faire le 27 septembre.

Ils voudraient bien donner à entendre que leur résignation est toute volontaire, et qu'elle leur coûte d'autant moins que, s'ils ont été battus sur la question de la fixation de la date des élections générales, ils l'ont été uniquement par des circonstances indépendantes de la volonté de la Chambre et de la volonté du gouvernement.

Ce qu'il convient de retenir d'abord de ces déclarations, c'est que pour tout le monde la date des élections reste fixée au 27 septembre.

Cette date est bien celle que nous avons indiquée ici, huit jours après la formation du cabinet Brisson. Nos lecteurs nous rendront cette justice que nous n'avons pas varié au sujet de cette information. Nous l'avons maintenue contre tous les démentis intéressés.

Nous n'avions pas, comme les journaux opportunistes, les confidences plus ou moins authentiques de M. Allain-Targé, mais nous avions la parole publique de M. Brisson affirmant que le gouvernement mettrait son honneur à faire procéder à des élections libres et loyales.

Cette parole nous suffisait. Du reste, si quelque doute était resté dans notre esprit, l'entrevue que les trois délégués sénatoriaux ont eu le mois dernier avec le président du conseil, l'insuccès complet de leur démarche, l'auraient dissipé complètement.

Les élections générales ne seront pas précipitées. Elles n'auront pas lieu par surprise. Les opportunistes perdront à ce franc jeu. Que les conservateurs ne perdent pas de vue la date du 27 septembre.

LES ON-DIT ET LA VÉRITÉ.

On croyait que c'était fini en Chine et au Tonkin.

Et voilà le guet-apens de Hué qui nous prouve que ce n'est pas fini.

On croyait que c'était aussi fini à Madagascar.

Et nous apprenons que nos soldats sont bloqués depuis deux mois dans le fort de Majunga par 12,000 Hovas, et qu'il va falloir y envoyer 6,000 hommes.

On assure — ce sont les officieux opportunistes — que tout va bien en Cochinchine et au Cambodge.

Et lorsque, par hasard, un courrier a pu défilier la surveillance de l'autocrate Thomson qui déshonore là-bas les fonctions de gouverneur, nous apprenons que tout le pays est sans dessus dessous et que nos compatriotes sont dans la plus misérable situation.

On nous dit que l'heure des économies est arrivée et que les deniers publics seront désormais sévèrement administrés.

Mais la majorité républicaine du Palais-Bourbon ne supprime aucune des dépenses inutiles, et le déficit budgétaire continue à s'accroître.

On nous présente une tenue de livres d'après laquelle les recettes et les dépenses de l'Etat se balancent ;

Et lorsque nous examinons les comptes de près, nous constatons que c'est de la fantasmagorie, et que nos comptables n'ont cherché qu'à nous mettre dedans.

Et il en est de tout ainsi.

Sur quelque point que notre attention se porte, la mauvaise foi des ministres, des fonctionnaires et des députés républicains ressort avec une évidence qui écoeure.

Du côté du gouvernement, ça été tout le temps un parti pris de mentir sur toutes choses, de même que ça été du côté de la majorité parlementaire un parti pris d'accepter ces mensonges.

Les électeurs veulent-ils que cet état de choses continue ?

Si le commerce et l'industrie ont tant à souffrir depuis deux ans, c'est la conséquence fatale de l'administration opportuniste et de sa mauvaise foi.

La France a besoin, pour se relever, de députés qui ne mentent pas et qui soient réellement décidés à remettre de l'ordre dans nos finances.

Elle n'aura ces députés qu'en votant pour des hommes nouveaux, car ceux qui ont déjà menti mentiront encore.

Si la majorité actuelle était réélue, ce serait la ruine du pays.

LE PANTHÉON. — Depuis quelques jours, le Panthéon est livré à une nombreuse équipe d'ouvriers occupés à enlever de cet édifice le matériel et les derniers emblèmes ayant un caractère religieux.

Aujourd'hui l'intérieur du Panthéon n'offre qu'une vaste enceinte complètement dégarinée. Autels, chaire, banc d'œuvre, stalles du chœur, confessionnaux, tout est enlevé.

Il est question de laisser le Panthéon ouvert au public le jour de la fête du 4 juillet.

La *Petite France* a fait afficher à Angers une dépêche annonçant que le choléra serait à Carcassonne. La nouvelle est fautive, et provient de Toulouse.

Le préfet de la Haute-Garonne, après vérification, a fait savoir qu'il est complètement inexact qu'aucun cas de choléra se soit déclaré dans l'Aude.

Les journaux de la région ont expliqué l'origine de ce faux bruit. La *Nation* avait inséré une dépêche signalant plusieurs cas

de choléra et datée de Carcassonne, au lieu de Barcelone. C'est cette dépêche qui a été transmise par l'Agence Havas aux journaux de l'Aude et de la Haute-Garonne, et de là à la *Petite France*, qui l'a gobée. Mais la *Petite France* l'a encore aggravée en la fa-

L'EVACUATION DU CAMP DU PAS-DES-LANCIERS.

En présence de sept nouveaux décès, et de quatre-vingt-seize cas de maladie parmi les sept cent cinquante soldats qui sont soignés au camp du Pas-des-Lanciers, le docteur Didiot, médecin délégué par le ministre de la guerre, a visité avant-hier le camp du Pas-des-Lanciers, accompagné de M. le docteur Levie, médecin inspecteur du 45^e corps d'armée.

Dans la matinée ils ont visité les malades à l'hôpital militaire et à la caserne Saint-Charles.

D'après le docteur Didiot, la fièvre typhoïde a été amenée par le 62^e de ligne, venant de Lorient, et l'aurait répandue dans le camp nord aux hommes des 63^e et 64^e de ligne.

L'inspecteur conclut, dit-on, à l'évacuation du camp et à l'éparpillement des troupes le composant.

UN COUP DE BALAI!

Ce sont les gouverneurs civils qui ont compromis l'honneur de la France dans nos colonies. La Cochinchine était calme, prospère, et le jeune Thomson, frère du député opportuniste, n'a réussi qu'à fomentier une terrible insurrection. Au Caire, c'est le commandant Barère, converti à l'opportunisme qui, par sa suffisance et son insuffisance, sacrifie l'influence française à l'influence anglaise. Dans l'Annam, c'est le père M. de Champeaux, notre résident civil, n'a pas su organiser un service d'espions pour le tenir au courant des intrigues de la cour de Hué et de l'armée annamite.

30,000 Annamites ont pu se concerter, se préparer à la rébellion, tendre un guet-apens sans que M. de Champeaux ait eu le moindre renseignement sur le traquenard dans lequel allait tomber le général de Courcy.

C'est une honte pour la France d'être représentée par de tels diplomates qui font de notre pays la risée même des Annamites.

Voilà les diplomates de la République. Incapables, vaniteux, ils sont les jouets de populations barbares. Si M. de Freycinet a quelque souci du bon renom de notre pays à l'étranger, il renverra ces fonctionnaires compromettants et coupables, qui n'avaient qu'un titre à remplacer d'habiles et clairvoyants diplomates celui d'être républicains.

ILLUMINATIONS PAR ORDRE

Un certain nombre de maires de Paris ont cru devoir, par des affiches apposées avec profusion sur les murs de leur arrondissement, inviter leurs concitoyens à se mettre en frais pour la fête du 4 juillet et à s'offrir leurs lampions privés aux lampions officiels. Est-ce excès de zèle, est-ce défiance en la spontanéité populaire? Nous serions disposés à croire que c'est à la fois l'un et l'autre.

Il est certain, en effet, que les illuminations privées du 4 juillet ont beaucoup plus ces deux dernières années, et que l'anniversaire de la prise de la Bastille a notablement perdu de son prestige. Et il n'est pas certain que MM. les maires des arrondissements de Paris, qui lient leurs fonctions de gouvernement, ne se font pas faute de livrer à des manifestations républicaines exagérées.

L'un d'eux, qui est atteint plus gravement que tout autre de cette fièvre périodique, vient de s'abandonner, au sujet de la fête prochaine, à des élans lyriques qui nous toucheraient du reste assez peu, s'il ne mêlait certains accents comminatoires qui nous semblent plus que déplacés dans la bouche de ce magistrat municipal.

Insinuer que ces citoyens démentiraient de la patrie si leurs rues n'étaient pas pavées et aussi illuminées, mardi prochain, que le rêve son républicanisme officiel, c'est tenir un langage à la fois téméraire et déplacé.

Le patriotisme d'un arrondissement ne se mesure pas aux aunes de calicot tricolore.

mienne; mon père est mort ruiné, et je ne veux pour vous que le luxe et l'opulence. Je pars désespéré, Marthe, je vais tenter au loin de reconquérir cette fortune, que je voulais pour vous seule. Oubliez-moi, la vie peut être belle pour vous encore. Un autre, plus heureux, vous donnera cette joie suprême de l'amour partagé, que je ne puis plus vous offrir.

» Ne m'aimez plus, Marthe; mais plaiguez-moi, car je pars bien malheureux.

» Lucien SAUVAITRE. »

Le jeune homme plia lentement sa lettre, comme s'il voulait bien se donner le temps de réfléchir avant d'en rendre l'action irrémédiable, puis il écrivit l'adresse et, la jetant sur la tablette du secrétaire, il se leva, saisit le cordon d'une sonnette et le tira vivement.

Le pas traînant d'un vieux domestique se fit bientôt entendre dans le corridor qui précédait le cabinet, et une bonne figure, bien carrée et rougie par l'excès de la bière, se montra aussitôt dans l'entre-bâillement de la porte.

— Est-ce que vous avez besoin de quelque chose, monsieur Lucien? demanda le vieux Jérémie avec la familiarité du serviteur qui a élevé le fils de la maison.

— Oui, il faut prévenir Joël qu'il doit préparer la voiture le plus vite qu'il lui sera possible. Je

dois être à Schlestadt à dix heures au plus tard, afin de pouvoir y prendre le train qui part ce soir pour Paris. Puis, voici une lettre que tu mettras à la poste deux ou trois jours après mon départ.

Les yeux de Jérémie s'illuminèrent aussitôt d'un rayon de joie.

— Ah! Dieu soit béni, monsieur Lucien! Vous allez donc faire ce mariage auquel votre père tenait tant, et nous aurons enfin une jeune femme, une maîtresse qui dirigera cette pauvre maison, où tout va si mal! s'écria le pauvre vieux avec un abandon naïf qui eut fait sourire tout autre que Lucien.

— Il faut bien que j'obéisse à la dernière volonté de mon père, se contenta de répondre le jeune homme.

— Alors, monsieur, vous allez donner des ordres pour votre retour et celui de votre jeune épouse, n'est-ce pas? demanda avec joie le vieux serviteur.

— C'est-à-dire que je te laisse absolument le maître de faire ce qu'il te plaira à cet égard, reprit Lucien, M^{me} Sauvaitre, quand elle sera ici, si jamais elle y vient, fera arranger les choses à sa guise, et je n'entends rien faire sciemment pour lui plaire ou pour la contrarier.

Jérémie, pour qui son jeune maître était une énigme qu'il n'avait jamais pu déchiffrer, se contenta de baisser la tête en soupirant, comme devant une espérance encore déçue. Il prit la lettre que M. Sauvaitre lui avait désignée, et il se retira len-

tement, en fermant la porte aussi doucement que possible.

Une heure après, Lucien, confortablement installé dans sa voiture, entraînée par deux vigoureux chevaux, roulait vers la gare de Schlestadt où il avait hâte de se trouver pour prendre le chemin de fer.

(A suivre.)

Deux fiancés s'unissent à la mairie de Marseille. Le maire, au moment de prononcer les paroles d'usage, regarda les actes de naissance :

— Comment! dit-il au futur, que vois-je : né à Paris? Vous n'êtes pas né à Marseille?

— Mais non, monsieur le maire.

L'officier public a un sourire dédaigneux, et, froidement, s'adressant à la jeune fille :

— Je vous plains, mademoiselle!

Entre voyous, qui regardent le défilé de sénateurs, de députés, de magistrats à l'enterrement de Victor Hugo :

— Voyons donc, Gugusse, salue la magistrature. Tu ne sais pas ce que tu deviendras.

— Je deviendrai pas magistrat pour sûr!

— T'es bête! tu deviendras peut-être accusé.

Le citoyen Calino se désolait en songeant qu'il lui faudrait payer 1,500 francs pour le volontariat de son fils.

— Quel malheur, dit-il, qu'il ne soit pas fils de veuve!

qu'il aura employées pour célébrer la fête du 14 juillet, pas plus qu'au nombre de voix qui hurleront la *Marseillaise* pendant cette journée.

De pareilles manifestations ne valent-elles que chose que quand elles sont spontanées, et ces maires trop zélés ont pris soin d'enlever complètement tout caractère de spontanéité à la fête du 14 juillet, en exerçant sur leurs administrés une véritable contrainte morale.

Qu'auraient dit les républicains si les anciens gouvernements monarchiques avaient agi comme ils agissent, eux, aujourd'hui; si, à Paris, les maires s'étaient avisés de mettre les habitants en demeure d'illuminer et de paroisser leurs maisons, sous peine d'être accusés de manquer de patriotisme? Quelle noble indignation ils auraient alors montrée contre ces tyrans, qui ne respectent pas même l'indépendance de la vie privée et condamnent les citoyens à l'enthousiasme forcé!

Aujourd'hui que ce sont eux qui gouvernent, ils trouvent tout simple cette façon de dérober l'enthousiasme. Des illuminations par ordre ne leur déplaisent pas. Et pourquoi s'en étonner?

La République nouvelle a-t-elle produit autre chose que de nouvelles obligations? A tout ce qu'elle a inventé en ce genre, pourquoi n'ajouterait-elle pas l'illumination obligatoire?

Singulier gouvernement, qui a élevé un nombre infini de bastilles légales absolument inconnues avant lui et qui célèbre par une fête nationale l'anniversaire du jour où des émeutiers s'emparèrent d'une vieille Bastille, défendue par quelques vieux invalides, et où l'on n'emprisonnait plus personne!

LES PALAIS DE LA MISÈRE

L'Etat gaspille les ressources de l'impôt, les départements et les communes contractent des dettes écrasantes afin de construire des écoles magnifiques, des groupes scolaires aussi vastes et aussi beaux que des palais. Ce mot palais est même passé dans le langage administratif et dans le langage populaire, pour désigner ces édifices luxueux dont la construction a déjà ruiné bien des finances communales. Mais si le gouvernement et les municipalités ne peuvent retenir leur orgueil à la vue de ces palais, si les populations les contemplent avec étonnement, — nous ajouterons même, si l'on veut, avec admiration, — ce à quoi l'on ne songe pas assez, c'est que ces splendides constructions ne sont en réalité, pour les pauvres instituteurs, que les palais de la misère.

Ils y arrivent avec leur modeste et chétif mobilier, dont ils ne tardent pas à se sentir honteux dans ces appartements frais et coquets où ils doivent s'installer. Aussi ne tardent-ils pas à le remplacer par un autre plus digne d'un tel cadre, y épousant leurs économies, souvent même au moyen d'un emprunt.

Mais ce n'est là qu'un petit côté de la situation que nous voulons signaler. Le plus sérieux, le plus grave, c'est la vie précaire, étroite, gênée, qui est imposée aux habitants de ces brillants palais.

S'ils sont mieux logés, leurs ressources, hélas! n'ont fait que diminuer, par l'effet des réformes de M. Ferry et de ses successeurs, et leur budget est inférieur à celui d'un ouvrier laborieux ou d'un domestique qui sait se tenir en place.

Nous trouvons, à cet égard, une démonstration saisissante dans la *Tribune des Instituteurs et des Institutrices* (n° du 15 juin), journal auquel la fréquence de ces vœux incessants nous conduit à faire plus de réclames que nous le désirerions au fond.

Dans la *Tribune* publie un article d'un de ses correspondants qui expose que ses appointements, il y a quelques années, représentaient 4,260 fr., alors qu'ils sont réduits aujourd'hui à 4,200 francs, par suite de la suppression des allocations qu'il recevait antérieurement pour le cours d'adultes (85 francs) pour l'étude du soir (200 fr.) et pour les fonctions d'organiste et de chantre à l'église (200 fr.).

C'est donc avec moins de 4 francs par jour, parce qu'il faut tenir compte de la retenue pour la retraite, — que ce brave instituteur est obligé de faire vivre sa famille.

Mais la situation est autrement pénible pour les instituteurs adjoints, qui ne reçoivent que 700 fr., et qui ne sont pas logés

dans les palais scolaires. L'auteur de l'article établit qu'ils reçoivent 2 fr. 24 par jour, en ne calculant que sur le nombre des journées de travail, alors que, dans la région, des ouvriers de 18 à 20 ans gagnent 2 fr. 50, 3 fr. et 4 fr. par jour.

« Mon collègue le plus voisin, ajoute-t-il, a une école à quatre classes, fréquentée par plus de 200 élèves. Il est pourvu de tous les titres imposés à l'instituteur, brevet supérieur, certificat d'aptitude pédagogique. Il a passé trois ans à l'école normale, il a trois ans d'exercice comme adjoint et près de quinze ans de service comme titulaire: n'importe, n'étant pas secrétaire de mairie, ses émoluments réunis s'élèvent à 4,200 fr., 4,400 fr. de traitement fixe et 100 fr. de brevet. Il n'a donc qu'un salaire journalier de 3 fr. 80, quand les quatre cinquièmes des ouvriers qui l'entourent ont 4, 5, 6 fr. et plus. »

Notre auteur fait observer, avec raison, que l'instituteur est obligé d'avoir une tenue plus soignée, et par suite plus coûteuse, que celle de l'ouvrier; qu'il doit garder un certain décorum, et qu'à l'inverse de l'ouvrier il ne peut augmenter ses ressources par le salaire de sa femme et de ses enfants.

La situation des institutrices n'est pas plus fortunée. Une institutrice adjointe reçoit 600 fr. par an, soit net 570 fr. avec la retenue du cinquième. Or, la situation d'une domestique, payée 25 fr. par mois, représente, entretien et nourriture compris, un salaire annuel de 856 fr. 25, c'est-à-dire un chiffre que n'atteignent même pas les institutrices titulaires avec leurs appointements de 800 (760) et 900 (855) fr.

Il ressort de tout cela que la folie qui a conduit à dépenser des millions, pour des constructions qui auraient dû être l'œuvre du temps, et à grever le Trésor public et les communes de lourdes dettes, a commencé par nuire aux instituteurs eux-mêmes. Loin d'améliorer leur situation, on l'a empirée, et ce n'est pas prochainement qu'on pourra seulement leur rendre de qu'on leur a fait perdre. Aussi les sujets sérieux s'éloignent de plus en plus d'une carrière doublement ingrate, où ne resteront que ceux qui se sentent incapables de gagner leur vie ailleurs.

Et voilà comment la République aura assuré les progrès de l'enseignement!

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 10 juillet.

Tout est relatif. Par comparaison avec les derniers jours, on a le droit de dire que la Bourse est animée. En réalité les tendances sont meilleures; mais, d'un moment à l'autre, les cours se modifient, se qui prouve que, si les vendeurs hésitent, les acheteurs ne sont pas encore bien décidés.

Les rentes ont gagné un peu de terrain. Petit à petit, les achats du comptant feront le vide sur le marché. Mais il faut que l'épargne ait eu le temps de toucher ses coupons. Ce n'est pas en un jour qu'elle peut encaisser les centaines de millions que lui donne l'échéance de juillet. Le 3 0/0 est à 81.10, l'amortissable à 82.30, le 4 1/2 0/0 à 110.35.

L'action du Crédit Foncier de France est très-ferme, mais il est évident que son cours n'est pas en rapport avec son revenu. Un titre qui donne 60 fr. pour sûr, et plus dans l'avenir — nul ne peut le nier — doit être capitalisé à 4 0/0 comme les actions de chemins de fer.

Les obligations ont leur courant d'achat ordinaire. Les cours gagnent chaque jour quelques fractions.

La Société Générale ne varie pas. Ce titre est en dehors des opérations de jeu.

L'obligation Est-Algérien touche 351. Le coupon se détache le 15 juillet.

Le Rio-Tinto a un marché très-actif à Londres en ce moment. C'est un présage de hausse.

La Banque d'Escompte de Paris resta ferme à 450.

La rente italienne 5 0/0 cote 95.55.

Les Chemins Méridionaux italiens conservent toujours la même fermeté.

Les prévisions concernant la situation de la Foncière Lyonnaise se réalisent de plus en plus. Avant l'assemblée générale de cette Société, le 26 mai dernier, ces actions cotées 315, valaient 65 fr. sur lesquels 250 avaient été versés. Aujourd'hui elles ne valent plus que 281.25, soit 31 fr. 25. L'appel de fonds des 250 fr. qui restent à verser sur ces titres ou une liquidation s'impose si on veut éviter une catastrophe.

Les actions des chemins de fer sont fermes: le Nord à 1,605, l'Orléans à 1,342.50, le Midi à 1,165, l'Ouest à 855, l'Est à 802.50.

Le *Brillant Oriental* est le meilleur produit qui se soit fait jusqu'à ce jour; il remplace les cires liquides et encaustiques pour l'entretien et la mise en couleur des meubles et parquets en chêne, noyer et acajou; il n'a pas d'odeur, brille très vite et n'encrasse jamais; il se vend, à l'ÉPICE-RIE CENTRALE, 4 fr. 80 c. le litre avec lequel on peut couvrir 25 mètres carrés.

CHRONIQUE LOCALE

ET DE L'OUEST.

Par décret du 7 juillet, ont été promus au grade de commandeur de la Légion-d'Honneur:

M. Piélu, lieutenant-colonel du 9^e hussards; 37 ans de services, 4 campagnes; chevalier du 17 novembre 1878.

M. Arnal, major à l'École de cavalerie de Saumur; 36 ans de services, 3 campagnes; chevalier du 22 mars 1872.

Par décret du 7 juillet, a été nommé au grade de chevalier de la Légion-d'Honneur:

M. Dangel, vétérinaire en 1^{er} à l'École d'application de cavalerie de Saumur; 28 ans de services, 4 campagnes.

INSTITUTION DE SAINT-ANDRÉ.

Deux jeunes filles du pensionnat des Dames de Saint-André, à Saumur, M^{lle} Marie Guyard et M^{lle} Angèle Piau, viennent de subir avec succès, devant la commission de Poitiers, les épreuves de l'examen pour le brevet de capacité.

Nous enregistrons avec plaisir ce nouveau succès.

MUSIQUE DES ÉCOLES COMMUNALES.

Demain dimanche, à 8 heures 1/2 du soir, la musique des écoles communales exécutera, dans le Square du théâtre, les morceaux suivants:

1^o *Valeur et Discipline*, pas redoublé (MORAND).

2^o *Dans la Mine*, chœur à 4 parties (SAINTIS).

3^o *Le Passage de Vénus*, fantaisie (ESCUOT).

4^o *Sur les Remparts*, chœur à 4 parties (SAINTIS).

5^o *Le Refrain des Vosgiens*, pas redoublé (MULLOT).

M^{lle} Odie, institutrice à Russé, commune d'Allonnes, est nommée institutrice à Doué.

Mercredi a été célébré à Paris le mariage du marquis de Chabrilan, lieutenant au 4^e chasseurs d'Afrique, détaché à l'École de Saumur, avec M^{lle} Cécile de la Ferronnays, fille de feu le comte Alfred de la Ferronnays, ancien capitaine de cavalerie, officier de la Légion-d'Honneur, décoré pour sa belle conduite sur le champ de bataille de Puebla. Les témoins étaient, pour le fiancé: le comte de Chabrilan et le marquis de la Tour-du-Pin, ses oncles; pour la fiancée: le comte de Mosbourg, son grand-oncle, et le vicomte de Dreux-Brézé, son oncle.

ÉGLISE NOTRE-DAME DE LA VISITATION.

La solennité de la fête patronale sera célébrée demain dimanche, 12 juillet.

Messes basses à 6 heures et 8 heures.

Grand-messe à 10 heures, avec le concours de la musique de l'Institution Saint-Louis. — Sermon par M. l'abbé Cherbonnier, curé de la Ménétré.

Vêpres à 3 heures.

On lit dans le *Journal d'Indre-et-Loire*:

« La « fête nationale » du 14 juillet n'excite pas beaucoup l'enthousiasme de notre population. On ne s'occupe point d'elle, et si la municipalité ne l'organisait pas avec le tact qui la distingue, ce serait bien triste.

» Notons en passant que la rue Royale aura cette année ses drapeaux et ses lanternes. M. le maire de Tours a levé la punition infligée par son prédécesseur à des habitants peu patriotes... à moins toutefois qu'il n'ait voulu les mécontenter davantage en leur imposant ces décorations.

« Tout passe, tout casse, tout lasse. »

» On est fatigué de ces manifestations burlesques où le cœur n'a point de part; et si, pour notre malheur, la République dure encore deux ou trois ans, les citoyens et les citoyennes de la « libre-pensée » eux-mêmes refuseront de prendre part à la promenade laïque et obligatoire dont les groupes encombrants menacent de fatiguer, mardi prochain, le paré de nos rues. »

ANGERS.

Mercredi matin, M. Cazet, lieutenant au 2^e pontonniers, se rendait au champ de courses, monté sur un cheval capricieux et très-ombrageux.

Arrivé sur le terrain, par suite d'un brusque mouvement imprimé aux rênes, l'animal se cabra, désarçonna son cavalier et s'emballa.

Malheureusement, le pied gauche de l'officier resta engagé dans l'étrier, et M. Cazet fut traîné ainsi l'espace de soixante mètres.

A la caserne, inquiets de cette absence prolongée, ses amis se mirent à sa recherche, et ce n'est qu'à trois heures de l'après-midi qu'on aperçut le malheureux officier, étendu à terre, complètement inanimé.

L'état de M. Cazet inspire de très-grandes inquiétudes. A l'hôpital, où il a été immédiatement transporté, le délire s'est emparé de lui, et l'on craint une complication funeste.

Nous apprenons avec plaisir que M. Elfrigue (Adolphe-Auguste), chef de musique du 135^e de ligne, à Angers, a été nommé chevalier de la Légion-d'Honneur; 26 ans de services, 2 campagnes.

Nos félicitations à l'excellent chef que nous avons eu plusieurs fois l'occasion d'apprécier à Saumur.

POITIERS.

Une pêche miraculeuse a eu lieu jeudi dans le Clain.

Le capitaine suédois Oltondo, en moins de deux heures, armé d'une simple ligne et avec des appâts dont il connaît seul la composition, pris plus de 80 livres de poissons de toutes sortes.

Le capitaine a promis de donner la recette de quelques-uns des appâts qu'il emploie.

Avis aux pêcheurs à la ligne!

LE MANS.

C'est, assure-t-on, le 9 août prochain qu'on inaugurerà, au Mans, la statue du général Chanzy, œuvre du sculpteur Crauk. Le soubassement, on le sait, est composé d'un groupe de quatorze soldats de toutes armes, et représentant la défense du Mans par l'armée de la Loire. Il sera prochainement coulé en bronze, dans les ateliers de MM. Thiébaud.

LE PETIT JOURNAL DE LA SANTÉ

Paraît tous les Dimanches

Prix de l'abonnement: 3 fr. par an

RÉDACTION et ADMINISTRATION: 40, r. Laffitte, Paris

Sommaire du n° 27 (5 Juillet 1885).

La Semaine scientifique (Dr E. Bernain). — Panthéon moral de la Science (Dr Félix Brémont). — Médicaments explosifs (C.) — Variolo et Tubercule (A. Bué). — Hygiène domestique (H. G.) — Petits Échos (Octave Sully). — Les Microbes (Dr Bonajoy). — Communications et Avis divers. — Récréation chiromancique. — Consultations. — Petites Annonces. — Un Mot de Finances.

BOURSE DE PARIS.

DU 10 JUILLET 1885.

Rente 3 0/0	80 90
Rente 3 0/0 amortissable	82 70
Rente 4 1/2	106 90
Rente 4 1/2 (nouvelle)	110 30
Obligations du Trésor	517 50

UN BON CONSEIL.

Pour avoir toujours la tête très-propre et sans pellicules, nous ne saurions trop recommander l'emploi de la *Lotion régénératrice* du Dr Saïdi, dont le parfum exquis, l'emploi facile, sans danger, et l'action rapide pour arrêter la chute des cheveux, ont assuré le plus grand succès. Le prix des flacons, 1 fr. 75 et 3 fr., met cette excellente préparation à la portée de tous. Dépôt à Saumur, chez M. Pichard-Roseau, parfumeur, 47, rue Nationale.

ALCOOL DE MENTHE DE RICOLES

45 ANS DE SUCCÈS
33 RÉCOMPENSES — 12 MÉDAILLES D'OR
Bien supérieur à tous les produits similaires
ET LE SEUL VÉRITABLE
Infaillible contre les Indigestions,
Maux d'Estomac, de Cœur, de Nerfs, de Tête, etc.,
et dissipant le moindre malaise.
PRÉSERVATIF CONTRE LES ÉPIDÉMIES
Eau de Toilette et Dentifrice très appréciés.
Fabrique à LYON, 9, cours d'Arborette. — Dépôt à PARIS, 41, rue Richer.
EXIGER LE NOM DE RICOLES
Dépôt dans les principales Pharmacies, Parfumeries et Epicerie fines.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

FAILLITE LEDAIN, FRANÇOIS.

Les créanciers de la faillite Ledain, marchand chapelier à Saumur, qui n'ont pas encore fait vérifier et affirmer leurs créances, sont invités à se rendre au Tribunal de commerce de Saumur, le mercredi 15 juillet 1885, à 9 heures du matin, pour la clôture du procès-verbal des vérifications; après quoi les délais déterminés par les articles 492 et 497 du Code de commerce seront expirés.

(608) Le Greffier, GAUTIER.

Etude de M^e BRAC, notaire à Saumur.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION

En l'étude de M^e BRAC, notaire, Le Samedi 1^{er} août, à 2 heures, PETITE MAISON

A Beaulieu, sur le bord de la grande route,

Appartenant aux héritiers de la veuve MASSET.

Mise à prix : 1,000 fr.

Etude de M^e PINAULT, notaire à Saumur.

A CÉDER

DE SUITE

Pour cause de santé,

Un Fonds de commerce d'Épicerie EN GROS

Exploité à Saumur depuis de longues années et très-bien achalandé.

Facilités de paiement.

S'adresser à M^e PINAULT, notaire.

Etude de M^e PINAULT, notaire à Saumur.

VENTE

MOBILIERE

AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

Le dimanche 19 juillet 1885, à midi, dans la propriété de M. Alphonse GAURON, commune de Dampierre, par le ministère dudit M^e PINAULT.

On vendra : lits, meubles (vieux style), salle à manger, vaisselle, batterie de cuisine, linge, vins rouges, etc.

Au comptant, avec 10 0/0 en sus pour les frais. (611)

A VENDRE

Une jolie Maison

AVEC JARDIN

Sise à Saumur, avenue du Champ-de-Foire, 7.

Appartenant à M. Boré. — Jouissance de suite.

S'adresser à M^e PINAULT, notaire à Saumur. (589)

A LOUER

Beau Chalet

Sur la plage de St-Gilles-Croix-de-Vie.

S'adresser à M. Victor Bodin, à Thouars (Deux-Sèvres.)

A LOUER

PRÉSENTMENT,

En totalité ou par parties,

MAISON

Située rue du Port-Sigongne et rue des Capucins,

Avec vastes servitudes, cour, beau jardin bien arrosé, pompe, etc.

S'adresser, pour visiter, à M^{me} veuve GOUBERT, au pavillon, rue des Capucins.

A LOUER

ANCIENNE MAISON LAVOYE

Rue Basse-Saint-Pierre.

S'adresser à M. GOULARD, au Champ-de-Foire.

Etude de M^e TAUGOURDEAU, notaire à Montrouil-Bellay.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

Une Poterie

Située à la Madeleine, commune de Cizay,

Comprenant : MAISON d'habitation et bâtiments d'exploitation, fours, hangar, cellier, écurie, cour, jardin, matériel d'exploitation, terrains propres à la fabrication de pots et tuyaux de drainage et de cheminée.

Le tout d'une contenance de 33 ares environ.

Pour tous renseignements et traiter, s'adresser à M^e TAUGOURDEAU, notaire.

Etude de M^e BLANCHET, notaire à Baugé.

A AFFERMER

La CHASSE de la terre du TRAIL, communes d'Auverse, Guédéniau et autres (arrondissement de Baugé), de 500 hectares environ.

S'adresser, pour visiter la propriété, au Gardé, et, pour traiter, audit notaire. (613)

Etude de M^e CHEVEREAU, notaire à Tours, 6, rue Descartes.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION

En l'étude et par le ministère de M^e CHEVEREAU, notaire à Tours

Le mercredi 29 juillet 1885, à 2 heures.

1^{er} Lot.

LE CHALET

Situé commune de Saint-Avertin, près Tours;

Servant actuellement de restaurant, comprenant : Maison d'habitation, écurie, remise, magnifique jardin, le tout d'une contenance d'environ 2 hectares.

Cette propriété, dans une situation exceptionnelle, est entourée presque de tous côtés par le Cher.

Mise à prix, 25,000 fr.

2^e Lot.

Une Maison

Située commune de Larche-extra, près Tours, levée Saint-François-de-Paul, comprenant :

Rez-de-chaussée, premier étage, grenier, cellier, jardin.

UNE AUTRE MAISON

Située auprès de la précédente, comprenant rez-de-chaussée, grenier, sellier, puits, jardin. Le tout contenant neuf ares.

Mise à prix, 1,500 fr.

L'adjudicataire du 2^e lot devra, en outre, acquitter la rente annuelle de 300 fr. et supporter la jouissance d'une des deux maisons auxquelles a droit, sa vie durant, une tierce personne actuellement âgée de 72 ans.

On pourra traiter à l'amiable pour les deux lots, avant le jour de l'adjudication.

S'adresser, pour obtenir tous renseignements et traiter, à M^e CHEVEREAU, notaire, rédacteur et dépositaire du cahier des charges. (588)

A VENDRE

Moteur à Gaz

Système BENIER frères.

Force deux chevaux vapeur.

S'adresser à M. MARLIAC, mécanicien, rue de la Chouetterie, Saumur, représentant de la maison Benier.

A VENDRE

PETITE CALÈCHE

A un cheval

S'adresser au bureau du journal.

Etude de M^e CH. MILLION, commissaire-priseur de l'arrondissement de Saumur.

VENTE

AUX ENCHÈRES PUBLIQUES,

Le mercredi 15 juillet 1885, et jours suivants, à 1 heure après midi,

A Saumur, place du Port-Sigongne, maison A. Gauron.

Il sera vendu :

Batterie de cuisine, verrerie, très-belle vaisselle en porcelaine et autres; Tables, chaises, fauteuils, chaises garnies, chaises fantaisie bois doré; Bois de lit en noyer et en palissandre, sommiers, couettes, matelas, traversins, oreillers, rideaux de lit et croisée, guéridons, tables de nuit, commodes, secrétaires, armoires à linge, armoire à glace;

Grande quantité de linge, tel que : draps, nappes, serviettes, torchons, tabliers de cuisine, etc.;

Ameublement de salon comprenant :

Un canapé, quatre fauteuils et six chaises en palissandre recouverts en vieille tapisserie (style Louis XV), deux fauteuils dits confortables, un fauteuil Louis XV acajou, un piano en palissandre avec tabouret et casier à musique, pendules de différentes formes, candélabres, flambeaux en argent et autres, argenterie;

Glaces, tableaux, tapis, chaises et bancs de jardin;

Bureau, fauteuils et chaises en chêne sculpté, recouverts en cuir, étagères et tabourets de pied;

Bureau en noyer, presse à copier, coffre-fort, volumes;

Ameublement de salle à manger, chêne et noyer, bahut;

Voitures, harnais, bois de chauffage;

Vin rouge et blanc en bouteilles, bouteilles vides et quantité d'autres bons objets.

On paiera comptant, plus 5 0/0 applicables aux frais.

Le commissaire-priseur, CH. MILLION. (614)

LE MONDE

Compagnie d'Assurances contre l'Incendie et sur la Vie, capital 40 millions, réserves 37 millions.

ON DEMANDE des agents dans les chefs-lieux de canton. S'adresser à M. GUERRIER, 17, boulevard des Pommiers, Angers. (574)

M. HOULARD, FILS

Propriétaire et négociant à Saumur, rue des Basses-Perrières, n^o 7,

Fait savoir à sa nombreuse clientèle, que d'après la baisse qui vient de s'effectuer sur les vins, il offre de très-bons vins rouges vieux et nouveaux du pays, depuis 75 francs la barrique, et du vin blanc depuis 50 francs; par 1/2 pièce, 3 francs en plus, fût à retourner.

Envoi d'échantillons sur demande.

CIDRES

Mayenne, Bretagne et Normandie

M. ROUSSEAU prévient sa nombreuse clientèle qu'il reçoit des cidres de première qualité, supérieurs à tous ceux qu'il a reçus jusqu'à ce jour, qui se conserveront pendant les grandes chaleurs. Livraison par barrique et petit fût. — Vins blancs et rouges du pays. — Rue Nationale, 18.

FABRIQUE D'AGRAFES

A ressort à double mentonnet

POUR

COUVERTURES EN ARDOISES

Nouveau système perfectionné

Breveté s. g. d. g.

LEMAIRE-BERSOULLÉ

M^e de bois du Nord et du Pays

Inventeur et seul Fabricant

Quai Saint-Nicolas, n^o 13, à Saumur.

Cette agrafe est le perfectionnement de tous les systèmes connus.

PRIX MODÉRÉS.

Etude de M^e PINAULT, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE

LES IMMEUBLES

Ci-après désignés,

Appartenant à M. ALPHONSE GAURON :

1^o Une MAISON

Sise à Saumur, rue de la Comédie,

Comprenant : magasin, premier étage, deuxième étage, cour dépendances.

Cette maison est louée 4,200 fr. par bail et par an, à M. Lottier.

2^o Une autre MAISON

Sise à Saumur, rue de la Tonnelle,

Avec magasin, premier étage, deuxième étage.

Cette maison est louée à M. Gournet, débitant de tabac.

3^o UNE AUTRE MAISON

Située à Saumur, Grande-Rue.

Elle est occupée par M. Fagnes, cordonnier, et autres.

Et 4^o Une jolie PROPRIÉTÉ d'agrément

Avec terrasse sur la route et vue magnifique sur la Loire,

Comprenant : chalet, pressoir, caves, jardins, vignes, contenant 2 hectares 20 ares.

Cette propriété pourra être divisée.

S'adresser, à Saumur, à M. Ludovic PROUST, rue Dacier, ou M^e PINAULT, notaire. (615)

A VENDRE

Au Comptant

Fûts vides à retourner

Chez M. Louis DUVAU aîné, négociant à Varrains, près Saumur :

Vin rouge nouveau à 70 francs;

Vin rouge supérieur à 100 francs;

Vin rouge vieux, couleur foncée, à 120 francs.

Ces vins pèsent 8 degrés 1/2 à 9 degrés.

Des échantillons sont envoyés sur demande. (359)

PARFUMERIE DES CHATELAINES

Les Spécialités de cette Maison sont appréciées par Un demi Siècle de Succès.

Eau Tonique Parachute

DE CHALMIN

Pommade des Châtelaines

Pommade Epidermale

Savon des Châtelaines

Savon Epidermal

Héliotrope blanc du Péron

Vinaigre Anglais, etc.

SE TROUVENT CHEZ :

Henri MACHET, Coiffeur Parfumeur, Place de la Bilange, SAUMUR

M. FUSILLIER, fondeur en cuivre parti de Saumur en 1833, prévient les personnes dont il serait entrepreneur, de se présenter à son domicile, au Pont-Fouchard. (616)

ON DEMANDE une entreprise de broderies et tapisseries canavas. Maison LEMERLE-BODAIRE, à Angers. (617)

UN MÉNAGE demande à se placer le mari comme jardinier-garde, la femme comme femme de basse-cour. (618)

CHOCOLAT GUÉRIN-BOUQUIN

Le CHOCOLAT GUÉRIN-BOUQUIN est recommandé par les sommités médicales aux personnes faibles et aux convalescents; sa qualité supérieure, composée de cacao, sucre premier choix, en fait un aliment très-sain et en rend la digestion facile.

Se vend 2 fr. à 2 fr. 50 et 3 fr. 1/2 kilogramme.

Thés noirs extra mélange supérieur, 1 fr. 50, 2 fr. 50 et 3 fr. la boîte.

À Saumur, chez MM. TROUVENT, fils, ALLOY, GARRAUD, HATON, MOLLY fils, négociants, et dans les principaux magasins d'épicerie et confiserie.

Glycérine Minéralisée

A. RIVAUD Chimiste Breveté s. g. d. g., SAUMUR. MÉDAILLE AUX EXPOSITIONS.

Son usage quotidien pour la Toilette et son emploi dans les Bains rétablit les fonctions de la peau qu'elle nettoie, adoucit et parfume.

Guérit et préserve des Maladies cutanées, du PITYRIASIS (cause de la chute des cheveux), etc.

Elle guérit les ENGELURES et les CREVASSES en un ou deux jours. Elle remplace avec avantage les Bains de Barèges. Recommandée pour les soins hygiéniques, quotidiens et intimes, par les sommités médicales.

Chez l'inventeur, à SAUMUR, Pharmacies, Étab^l de bains, Maisons de Produits hygiéniques (Lies la Vieillesse).

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.